



congés supplémentaires

Par **pat63**, le **09/09/2023** à **16:30**

Bonjour, les conventions collectives industrie chimique indiquent que dès 59 ans l'ouvrier a droit à une semaine de congés supplémentaires au cours de chacune des périodes de 12 mois suivant la date de son 59e anniversaire, jusqu'à son départ en retraite. J'ai eu 59 ans en juillet 2022 je pensais en bénéficier sur la période de congés 2022-2023 mais mon employeur me dit qu'elle ne sera applicable que sur la période 2023-2024 qui a raison ? De plus je ne saisis pas le terme : période de 12 mois suivant le 59e anniversaire cela vas de quand a quand ? merci

Par **P.M.**, le **09/09/2023** à **17:10**

Bonjour,

En principe, un congé supplémentaire est fonction de l'âge au 30 avril de l'année précédente mais je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou d'une organisation syndicale de la branche d'activité...